

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2025

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien.

Représentés : BOUQUET Stéphanie par BUGEAUD Eliane, RUNEL Fanny par CAYROCHE Pierre, VIGOUROUX Didier par BRUNEL Didier.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 8 avril 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer afin d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2025.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 8 avril 2025.

2) Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du Département en date du 2 avril 2025, relatif à la mise à jour du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), incluant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Monsieur le Maire expose que le Département propose l'inscription de nouveaux itinéraires de randonnée, VTT, équestres et pédestres sur le territoire communal.

Monsieur le Maire précise que ces propositions font suite à une actualisation validée par la délibération départementale n°CP25070 du 4 mars 2025, et reposent sur des itinéraires reconnus d'intérêt communautaire par la CCRM.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'abroger les décisions municipales antérieures relatives aux chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
- d'approuver le projet d'inscription des chemins figurant sur la carte jointe en annexe ;
- d'autoriser le passage des randonneurs pédestres, équestres et VTT sur les propriétés concernées ;
- d'émettre un avis favorable à l'inscription des chemins ruraux de la commune au PDIPR.

Le Conseil prend acte et valide à l'unanimité cette décision, engageant la commune à maintenir le caractère public et ouvert de ces chemins, à informer le Département de toute modification, à prévoir des itinéraires de substitution en cas de changement et à accepter la pose de balisage et de signalétique conformément à la charte départementale.

3) Répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle que la composition de l'organe délibérant de la Communauté de communes Randon-Margeride doit être actualisée avant le renouvellement général des conseils municipaux prévu en mars 2026.

Il indique que le Préfet de la Lozère a demandé aux communes de délibérer sur cette question avant le 31 août 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'adopter la répartition des 34 sièges selon l'accord local suivant :

Commune	Nombre de sièges
Monts-de-Randon	9
Chastel-Nouvel	5
Grandrieu	4
Châteauneuf-de-Randon	3
Lachamp-Ribennes	2
Chaudeyrac	2
Arzenc-de-Randon	1
Saint-Denis-en-Margeride	1
Les Laubies	1
Pierrefiche	1
Saint-Jean-la-Fouillouse	1
Saint-Paul-le-Froid	1
Saint-Gal	1
La Panouse	1
Saint-Sauveur-de-Ginestoux	1

4) Projet d'installation d'un panneau lumineux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, comme exposé lors des précédents conseils municipaux, des devis ont été sollicités en vue de l'installation d'un panneau lumineux d'information destiné à améliorer la communication municipale.

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été transmis, proposant la fourniture, l'installation et la location d'un panneau lumineux double face au format portrait d'une surface de 2,07 m².

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'approuver le projet.

5) Projet d'installation de l'ombrière dans la cour de l'école

Monsieur le Maire indique que, comme exposé lors des précédents conseils municipaux, des devis ont été sollicités en vue de l'installation d'une ombrière dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 7 530,00 € a été demandée, sur la base d'un premier devis reçu de 25 100,00 € HT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROL, afin de présenter plus en détail les offres reçues et leurs caractéristiques techniques :

- l'entreprise Koman, pour un montant de 31 332,00 € TTC ;
- l'entreprise Abri Expert, pour un montant de 28 080,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité le projet et de retenir l'offre de l'entreprise Abri Expert, pour un montant de 28 080,00 € TTC.

6) Décision Modificative – Budget Multiservices

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la prise en charge du budget multiservices 2025 par les services de la Trésorerie, une anomalie a été signalée concernant le dépassement du seuil réglementaire pour les dépenses imprévues.

Afin de régulariser cette anomalie, il est proposé de procéder à une décision modificative et d'affecter 405 € initialement prévus pour les dépenses imprévues à l'opération 10 – Commerce multiservices.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

7) Décision Modificative – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au paiement du solde du programme voirie 2024 (Chemin d'Alteyrac, Réfection piste entre Aspre-Asprette, caniveaux Alteyrac), des écritures comptables doivent être passées afin de régulariser les opérations budgétaires correspondantes.

Il convient donc de procéder à une décision modificative pour intégrer ces écritures comptables.

Il est proposé d'inscrire la somme de 17 176,45 € :

- en dépense d'investissement, à l'article 2151-041 ;
- en recette d'investissement, à l'article 238-041.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

SUJETS A ABORDER

Travaux à la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la mairie se poursuivent conformément au calendrier prévisionnel et dans les délais impartis.

Il précise que plusieurs entreprises sont récemment intervenues, et que plusieurs avenants ont été validés afin d'intégrer des prestations complémentaires nécessaires à la bonne exécution du chantier, ce qui représente environ 3 % de plus-value par rapport au montant signé.

Des photos des différentes avancées du chantier sont présentées.

Point sur l'avancement des travaux à Coulaguet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation de la station d'épuration (STEP), pris en charge par la Communauté de Communes, ont débuté début avril. Il précise que, lors des premières phases de terrassement, il a été constaté que le terrain situé sous l'emplacement du bassin était constitué d'argile sur plus de deux mètres d'épaisseur. Il a donc été nécessaire de substituer les matériaux existants afin de garantir la stabilité de l'ouvrage. La réception des travaux est prévue pour le 23 juin.

En ce qui concerne le réseau d'adduction en eau potable, la tranche 1 est désormais terminée et 12 branchements aux habitations ont été réalisés.

Monsieur le Maire informe également qu'un véhicule de l'entreprise Colas a accidentellement reculé contre la barrière du pont d'entrée du hameau. Un constat a été établi et une visite d'expert est programmée pour le 10 juillet.

Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des derniers travaux réalisés par les agents communaux, à savoir :

- Installation d'une ventilation au UV de la Fagette,
- Abattage et entretien des arbres sur la RD806,
- Balayage des voiries,
- Entretien des chemins,
- Travaux à l'école,
- Intervention à la bibliothèque pour permettre l'accès PMR.
- Reprise de la conduite enterrée du ruisseau sur la rue du champ grand.

Des photos illustrant ces différentes interventions sont projetées en séance.

Projet d'antenne FREE

Monsieur le Maire indique que, comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, les travaux d'installation de l'antenne de téléphonie mobile portée par l'opérateur FREE ont débuté.

Il précise que, conformément au planning prévisionnel transmis par Madame LANGLADE, le montage du pylône est prévu courant juin, pour une mise en service en septembre.

Fête votive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fête du Chastel-Nouvel, organisée par le foyer rural, se tiendra les 13, 14 et 15 juin prochains.

Après discussion, il a été décidé, comme les années précédentes, d'organiser la fête sur le parking de la mairie. À cet effet, les barrières de chantier seront repoussées et le parking sera nettoyé afin de libérer l'espace nécessaire à l'installation.

Monsieur le Maire précise que le feu d'artifice sera tiré le 14 juin au soir.

Il informe également qu'une assemblée générale du foyer rural a été récemment organisée afin d'échanger sur les préparatifs de la fête ainsi que sur l'avancement des travaux de rénovation du foyer actuellement en cours.

Fermeture du stade

Monsieur le Maire indique que, comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, des travaux d'entretien sont nécessaires sur le stade communal.

Afin de permettre l'intervention d'entretien dans les meilleures conditions, qui sera réalisée par l'entreprise Gazon de France, et de laisser le terrain au repos, le stade sera fermé temporairement à partir du 16 juin, pour une durée de six semaines. Cette période d'inaccessibilité est nécessaire pour favoriser la reprise du gazon et garantir l'efficacité des travaux réalisés.

Les interventions sont programmées les 16 et 17 juin.

Réfection du monument aux morts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à la réfection des abords du monument aux morts. Un devis a été transmis par l'entreprise SLE, pour un montant de 4 959,50 € HT, soit 5 951,40 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces travaux, qui seront réalisés dans le cadre de l'aménagement de la mairie.

Programme voirie 2025

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du programme voirie 2025 passé en partenariat avec le SDEE de la Lozère, c'est l'entreprise GERMAIN qui a été sélectionnée à l'issue de la procédure de consultation.

Monsieur le Maire rappelle que la réfection du chemin des Faïsses avait été inscrite dans ce programme. Le devis initial, établi par Lozère Ingénierie, s'élevait à 20 192,40 € TTC. Il informe que le résultat de l'appel d'offres a permis de retenir une offre à hauteur de 11 502,00 € TTC, soit un montant significativement inférieur à l'estimation initiale. Monsieur le Maire rappelle enfin que cette opération est subventionnée à hauteur de 6 320,00 € par le Conseil Départemental.

Visite de Monsieur SUAU, Président du Département

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu, le 9 avril dernier, Monsieur Laurent SUAU, Président du Département de la Lozère.

Cette rencontre a permis de remercier le Département pour son soutien aux projets communaux et d'échanger sur les projets à venir, notamment la construction de trois maisons sur le lotissement de La Coumbe, susceptibles de bénéficier du programme FRED à hauteur de 96 000 €.

Le Maire a également exprimé ses préoccupations concernant la baisse de la subvention départementale pour la deuxième tranche du projet d'adduction d'eau potable à Coulagnet (de 85 450 € à 67 113 €). Une demande de compensation a été formulée et la commune reste dans l'attente d'un retour.

À ce jour, la commune a reçu une subvention de 6 320 € au titre du programme voirie.

Enfin, Monsieur SUAU, également Président de la Communauté de Communes Cœur de Lozère, a été sollicité sur les erreurs de facturation d'eau par BRL et sur la convention en vigueur. Une réunion avec la Communauté de Communes et BRL est prévue début juillet.